

Tuto création d'entreprise apicole

Guichet Unique

Vous trouverez ci-dessous les différentes informations qui vous seront demandées lors de votre création d'entreprise.

Ce document a été rédigé par le réseau des ADA-ITSAP, il constitue un guide pour vous aider dans la déclaration de votre entreprise sur le site de l'INPI. Cependant, vous devez bien adapter les réponses à VOTRE projet. Si vous avez des questions précises sur votre projet, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre ADA.



Attention, les propositions en bleu sont valables pour la plupart des exploitations apicoles, mais cela dépend de votre projet.



Des commentaires pour vous aider ou des sites ressources.

RDV sur le site : <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

Dans « Commencer une nouvelle E-procédure », allez sur « Déposer une formalité de création ou de cessation d'entreprise »

« Créer une entreprise »

I - Mes informations INPI Connect

- Civilité
- Nom
- Prénom
- N° téléphone
- Adresse
- Code postal
- Ville
- Pays

II - Création de l'entreprise

- Exploitation en commun/[Entrepreneur individuel](#)/Personne morale



Présentation des différents types d'entreprises :

https://formalites.entreprises.gouv.fr/types_entreprises.php

- L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ? Oui/ [Non](#)



Les activités agricoles ne peuvent pas bénéficier du statut de micro-entrepreneur

- Extension d'une entreprise étrangère : Oui/[Non](#)
- Entreprise agricole : [Oui](#)/Non
- L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? Oui/[Non](#)

III - Identité de l'entreprise

Entrepreneur

- Prénom, nom
- Genre
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Commune de naissance
- Nationalité
- Situation matrimoniale

- Entrepreneur bénéficiant du statut de non sédentaire ? [Ne pas cocher](#)



Un commerce non sédentaire est une activité qui consiste à vendre vos services ou vos produits de façon itinérante dans des lieux différents de l'espace public. Il peut s'agir d'un commerce sur des marchés ou de restauration à emporter.

Adresse de l'entrepreneur

- Pays
- Adresse

Contact de l'entrepreneur

- Adresse email
- Téléphone

Volet social de l'entrepreneur

- Situation vis-à-vis de la MSA : non immatriculé/immatriculé : [Dépend des cas](#)
- Numéro de sécurité sociale : [Remplir](#)
- Activité antérieure : Oui/[Non](#)



Il s'agit de l'activité non salariée que l'entrepreneur a pu exercer de manière antérieure à la présente déclaration.

- Organisme d'assurance maladie : Agricole/Autre/ENIM/Non salarié non agricole/Régime général : [Choisir](#)
- Exercice d'une activité simultanée : Oui/[Non](#)



Le déclarant doit cocher oui lorsque l'entrepreneur exerce une autre activité à titre habituel et que cette dernière lui confère un statut vis-à-vis des régimes d'affiliation sociale.

- Affiliation biologiste : Oui/[Non](#)
- Affiliation pharmacien : Oui/[Non](#)
- Jeune agriculteur : Demande de dotation jeune agriculteur en cours/Non/Oui : [Choisir](#)
- Non salarié ou bénéficiaire du RSA : Oui/Non : [Choisir](#)

Ayant droit couvert par l'assurance maladie

- Déclarer des ayants droits couverts par l'assurance maladie : Oui/**Non**



Désigne les membres de la famille rattachés à un assuré social pour la prise en charge de leurs frais de santé.

Adresse de l'entreprise

- L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ?
Oui/Non : **Choisir**

- L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ?
Oui/Non : **Choisir**



L'adresse de l'entreprise et celle de l'établissement principal sont associées s'il s'agit de la même adresse.

- Le déclarant a-t-il recours à une société de domiciliation ? Oui/**Non**



Les sociétés de domiciliation fournissent des adresses administratives aux entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Déclaration du contrat d'appui



Cette section est dédiée au contrat d'appui au projet d'entreprise permettant de bénéficier d'un accompagnement en échange d'un engagement à suivre un programme de préparation à la création ou la reprise d'entreprise

Un contrat d'appui a-t-il été conclu ? Oui/**Non**

IV – Composition

- Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires
- Ajouter un pouvoir : **Non obligatoire**, passer si non concerné

V - Insaisissabilité

- S'agit-il d'une déclaration de renonciation à l'insaisissabilité sur la résidence principale ?
Oui/**Non**



Lorsque la résidence principale est utilisée en partie pour un usage professionnel, la partie non utilisée pour un usage professionnel est de droit insaisissable, sans qu'un état descriptif de division soit nécessaire.

VI - Etablissements

Description de l'établissement

- Cet établissement est-il l'établissement principal ? Oui/Non : **Dépend des cas**

- Nom de l'exploitation : Définir le nom de votre exploitation



Nom sous lequel l'activité de l'entreprise est connue du public et visible sur les supports professionnels et documents officiels. L'utilisation d'un nom commercial est facultative. Elle ne confère pas la qualité de commerçant au professionnel qui l'utilise pour exercer son activité non commerciale.

Adresse de l'établissement

- Sélectionner une adresse déjà saisie
- Pays
- Adresse

Effectif salarié

- Présence de salariés dans l'établissement : Oui/Non : Dépend des cas
- Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) : Oui/Non : Dépend des cas



Vous n'avez pas besoin de mettre à jour votre déclaration le jour où vous embauchez des salariés.

Liste des activités de l'établissement

- Activité principale pour l'établissement : Oui/Non : Généralement Oui



L'activité principale est celle qui représente la part la plus importante en matière de chiffre d'affaires, de temps consacré et d'investissements

- Date de début de l'activité : Choisir
- Exercice de l'activité : Permanente/Saisonnière : Permanente la plupart du temps
- Activité non sédentaire : Oui/Non



Cochez oui si vous exercez une activité ambulante consistant à effectuer des services ou vendre des produits de façon itinérante dans l'espace public.

- Activité dans le prolongement d'une activité agricole : Oui/Non



Une activité est considérée comme le prolongement d'une activité agricole dès lors qu'elle est exercée par un exploitant agricole et qu'elle peut être définie comme le prolongement de l'acte de production ou avoir comme support l'exploitation.

- Description détaillée : Préciser qu'il s'agit d'un atelier apicole
- Catégorisation 1 de l'activité : Agriculture, sylviculture et pêche
- Catégorisation 2 de l'activité : Culture et élevage
- Catégorisation 3 de l'activité : Production animale
- Catégorisation 4 de l'activité : Autres animaux
- Artiste/Auteur : Oui/Non
- Marin professionnel : Oui/Non

Origine

- Type d'origine : Création/Reprise par le propriétaire de son fonds de commerce après location gérance ou gérance-mandat/Autre/Reprise totale, partielle d'exploitation individuelle/Poursuite de l'exploitation par le conjoint/Transfert de propriété/Reprise globale d'une exploitation



Différence entre reprise totale et reprise globale : cochez totale si l'exploitation que vous reprenez a le statut d'exploitation individuelle ; cochez globale si elle a un autre statut.

VII – Options fiscales

- **Régime d'imposition des bénéfices** : Micro BA/Régime réel simplifié BA/Régime réel normal BA/Revenu foncier/Forfait forestier/Option pour l'impôt sur les sociétés : **Dépend des cas**, généralement le plus adapté pour les installations



Les revenus tirés d'activités agricoles peuvent relever de 3 modes d'imposition (micro-BA, régime réel simplifié, régime réel normal) en fonction du seuil des recettes de l'exploitation agricole et des options choisies par l'exploitant. Ces 3 modes sont présentés ici : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/impot-sur-revenu-benefices-agricoles-ba>

- **Exercice d'activités accessoires de nature agricole** : Micro BIC/Réel simplifié BIC/Réel normal BIC/Régime spécial BNC/Déclaration contrôlée BNC : **Dépend des cas**.



***BIC** : Bénéfices Industriels et Commerciaux*

***BNC** : Bénéfices Non Commerciaux*

- **Régime d'imposition de la TVA** : Remboursement forfait agricole/Régime simplifié agricole : **Dépend des cas**.



***Remboursement forfaitaire agricole** si vous n'êtes pas assujéti à la TVA. Alors l'Etat compensera la charge de TVA en vous remboursant d'un pourcentage sur vos recettes.*
***Régime simplifié agricole** : vous facturez la TVA sur les ventes des produits agricoles ou prestations et la reversez ensuite au service des impôts, qui déduira la TVA payée lors de vos achats et investissements. Intéressant si vous avez de gros investissements à faire, et que vous achetez du matériel sur lequel vous payez de la TVA (pas intéressant si vous achetez du matériel d'occasion sans TVA par exemple).*

***Plus d'infos** : <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/les-regimes-dimposition-la-tva>*

- **Option particulière à la TVA** : Pour la TVA en tant que bailleur de biens ruraux/Pour le dépôt de déclarations mensuelles sur la base de recettes réalisées/Pour le dépôt de déclarations trimestrielles sur la base des recettes réalisées/Pour le dépôt d'une déclaration de régularisation portant sur l'exercice comptable : **Majorité des cas ne rien cocher**



***Pour la TVA en tant que bailleur de biens ruraux** : Un des avantages de cette option est la déductibilité de la TVA sur les factures de réparation. En effet, le bailleur imputera la TVA acquittée sur la TVA perçue sur les loyers. Ces factures peuvent concerner tous les travaux réalisés sur les terres et les bâtiments couverts par l'option.*

***Pour le dépôt de déclarations mensuelles ou trimestrielles** : Cela peut notamment permettre à un agriculteur d'obtenir le remboursement de son crédit de TVA plus rapidement.*

***Pour le dépôt d'une déclaration de régularisation portant sur l'exercice comptable** : à cocher notamment si vous optez pour le régime simplifié de TVA.*

- **Régime d'imposition de la TVA** (activités accessoires de nature agricole) : Franchise en base TVA/Réel simplifié TVA/Réel normal TVA/Mini réel TVA : **Ne rien cocher**



La franchise en base de TVA est un régime de TVA qui exonère les entreprises de la déclaration et du paiement de la TVA sur les prestations ou ventes qu'elles réalisent.

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option : Oui/**Non**

Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000 €/an : Oui/**Non**

VIII – Pièces jointes

Fournir une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

IX – Correspondance et observations

X - Récapitulatif

Vigilance : ATTENTION, il est possible, suite à l'obtention de votre numéro SIRET, que vous fassiez l'objet de tentatives d'escroqueries, par le biais de factures, contrats "déguisés" ou propositions d'abonnements provenant d'organismes plus ou moins officiels ou prétendant l'être !